

BUREAU DU 15 MARS 2022 à Carentan-les-Marais (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2022/05 Domaines de compétences par thème – Environnement – Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du protocole concernant le projet de reconversion de la tourbière de Baupte

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY, Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Françoise LEROSSIGNOL, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika CHERRIERE, JEAN Antoine, Pascal MARIE

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom),

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Soit un quorum de 16 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/05 Domaines de compétences par thème – Environnement – Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du protocole concernant le projet de reconversion de la tourbière de Baupte

Conformément aux orientations stratégiques figurant dans le rapport du CGAAER et du CGEDD publié en juillet 2021, la Préfecture de la Manche a impulsé un projet concerté de reconversion de la tourbière de Baupte.

Le Parc est sollicité pour le pilotage et le coordination de cette mission, s'inscrivant dans les perspectives d'arrêt de l'exploitation de la tourbe et des pompages, en 2026.

Le projet a pour objet de concilier les objectifs suivants :

- protéger la zone humide, qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques, notamment pour la séquestration du carbone ;
- accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, tout en conduisant un véritable projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif en zone humide, favorable à la conservation du site ;
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site, dans son environnement plus vaste des marais du Cotentin et du Bessin, qui permette de combiner l'ambition scientifique, que représente la conservation et la renaturation de la tourbière et une valorisation de ses patrimoines naturels et culturels, au travers d'une offre de tourisme de nature cohérente avec le territoire du PNR.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuie sur un protocole d'accord, en cours de finalisation, ayant fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage du projet le 14 mars en Préfecture.

Ce protocole sera proposé à la signature du Préfet de la Manche, du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, de la Chambre d'Agriculture de la Manche, du Conseil départemental de la Manche, de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Communauté de Communes Baie du Cotentin.

Prévu pour une durée de 4 ans, il a pour objet de définir les conditions et les modalités de collaboration des représentants des acteurs impliqués dans le devenir du site de la tourbière de Baupte, afin d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune, en référence aux recommandations du rapport CGAER-CGEDD, dans le but de préserver à la fois cette zone écologique majeure, l'activité agricole à proximité et de permettre un projet de valorisation territoriale.

Un comité de pilotage sous l'égide du Préfet et un groupe projet animé par le Parc sont créés.

Le rôle du Parc, acté par ses élus dans la délibération de Bureau n°2021/15 du 14 décembre 2021, est d'être l'animateur du projet de reconversion. Les résultats de la démarche dépendront de la mobilisation des signataires du protocole. Le Parc ne pourra pas, notamment, être tenu responsable de la situation hydraulique consécutive à l'arrêt des pompages par l'entreprise, en 2026.

Le projet souhaité, post 2026, de maintien d'une gestion de l'eau pour permettre aux exploitations agricoles de s'adapter dépendra d'aspects réglementaires (autorisation), financiers (prise en charge des pompages, entretien des équipements, temps agent) et organisationnels (maîtrise d'ouvrage) qui ne dépendront pas du Parc.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Présidente à proposer à l'approbation du Comité syndical qui a lieu le même jour à 20 h 30 la signature du futur protocole.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 mars 2022

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CAUDANTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr